

Délibération n°2022-89

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4

Objet : ZAC des Chalus cession du terrain cadastré ZD 330 à Eden Ecosytem

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 décembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Michel CHAPUIS ; Sandrine LEBRE ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Christian CHIAPPELLA ; Philippe VUILQUE ; Robert USSEGLIO ; Maryse BLANC ; Christophe LOPEZ.

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Dominique ROUANET donne procuration à M. Philippe VUILQUE
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Nicolas FURET donne procuration à Mme Camille FELLER
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. David GEHANT
M. Marc DINI donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN

Absents excusés :

Nadine CURNIER, Thomas CHERBAKOW, Stéphane DERRIVES, Dominique ROUANET, Rémi DUTHOIT, Nicolas FURET, Patricia PAUL, Marc DINI, Didier DERUPTY, Emmanuel LUTHRINGER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

CONSIDERANT les projets de développement de l'entreprise Eden Ecosytem et les besoins qui en découlent ;

CONSIDERANT sa demande d'acquisition du lot 15 de la ZAC des Chalus, parcelle cadastrée ZD330 afin d'y construire un bâtiment et faire face à des nouveaux besoins d'espace de stockage et de fabrication ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de permettre à l'entreprise Eden Ecosytem de poursuivre son développement et de pouvoir ainsi aménager un nouveau bâtiment sur cette parcelle attenante à son bâtiment actuel ;

ATTENDU que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'accepter la cession du terrain cadastré ZD 330 appartenant à la communauté de communes, pour 862 m² à la société Eden Ecosytem, au prix de 35 € HT le m² soit un montant total de 30 170 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 20 décembre 2022 .